

Colloque jeunes chercheurs : « D'outre-tombe : vie et destin des œuvres posthumes ».
Université de Rouen-Normandie, les 7 et 8 juin 2018

L'Énéide de Virgile, *Les Pensées* de Marc-Aurèle ou celles de Pascal, *Mélicerte* de Molière, *Le Spleen de Paris* de Baudelaire, *Le Château* de Kafka ou encore *Le Premier homme* de Camus... Ces œuvres ont toutes en commun d'avoir vu le jour après la mort de leur auteur, conformément ou non à ses vœux. Le destin de toute œuvre posthume semble singulier : perte, manque d'intérêt ou longue tombée dans l'oubli du manuscrit qui, une fois paru, est d'ailleurs souvent susceptible de connaître un succès éditorial. En tout état de cause, la parution posthume marque l'entrée dans l'espace public d'un texte jusqu'alors confiné au sein d'une sphère privée. Pourvu qu'elle ait connu une telle conversion, toute œuvre de langue française ou étrangère pourra être prise en considération, quels que soient son genre, son état d'achèvement et sa date de parution. Trois axes sont proposés pour nourrir la réflexion :

1/ Genèse des textes posthumes

Une œuvre posthume implique une histoire du manuscrit et de sa publication plus complexe qu'une œuvre éditée du vivant de l'auteur. Une interrogation sur les motivations déterminant la parution d'un texte et son degré d'exactitude peut en ce sens être envisagée.

Dans le cas d'une publication posthume intentionnelle, fondée sur un testament ou une déclaration, quelles causes poussent un auteur à retarder la diffusion de ses écrits : dégoût de la pratique ou de la vie littéraire, appréhension du jugement d'autrui ou encore désir de maîtrise de son image vis-à-vis de la postérité ? D'autre part, si la publication posthume est indépendante de la volonté de l'écrivain, au nom de quoi les différents « éditeurs » (entourage, ayants droit ou maison d'édition) décident-ils de publier des écrits laissés en suspens ? Est-il d'ailleurs légitime d'y procéder dans tous les cas ? Le dessein de cet acte peut être d'ordre scientifique (projets collectifs de publication en ligne de correspondances d'écrivains), historique (à l'instar du journal d'Anne Franck ou d'Hélène Berr) ou encore tenir à des préoccupations commerciales en proposant un texte inédit d'un auteur déjà reconnu et apprécié par le public.

Le caractère différé de la publication, l'absence de dialogue vivant avec l'auteur posent également des questions d'ordre génétique en termes d'exactitude et de finition du texte proposé au lecteur. Dépourvu de véritable garant, un texte posthume semble davantage sujet à caution. N'est-il pas particulièrement prédisposé à faire l'objet de retouches, de remaniements voire de falsifications de la part de l'éditeur ou d'un tiers ?

2/ Réception des textes posthumes

Ce second axe vise à élargir les considérations précédentes en prenant en compte non plus l'histoire singulière d'un texte mais les enjeux liés à sa diffusion. L'œuvre posthume peut en effet entraîner la redécouverte d'un auteur et susciter sa réhabilitation dans le champ littéraire (comme pour Némirovsky après la parution de *Suite française*) ou au contraire lui porter un préjudice moral (les *Cahiers noirs* d'Heidegger) voire esthétique (dans le cas d'une œuvre de jeunesse ou de brouillons dévoilant des maladresses de style). Si certaines œuvres posthumes passent inaperçues, d'autres rencontrent un véritable succès éditorial (*Journal de deuil* de Roland Barthes ou *Le Guépard* de Lampedusa, couronné du prix Strega deux ans

après la mort de l'auteur). D'autres encore vont jusqu'à influencer la culture philosophique d'une époque (comme la redécouverte du *De rerum natura* de Lucrèce dans les cercles humanistes).

Dans une perspective historique, il sera également fécond de s'interroger sur les conditions matérielles de la réception d'un texte : comment par exemple concevoir la notion de posthume avant l'invention de l'imprimerie ? peut-on dire d'une œuvre publiée longtemps après le décès de l'auteur qu'elle est anachronique ? D'autre part, une réflexion pourra être engagée sur les enjeux juridiques liés au droit de la propriété intellectuelle (conflits voire procès entre ayants droit et éditeurs, à l'instar d'un des manuscrits des *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand).

Enfin, est-il possible de repérer certains moments de l'histoire où la parution d'œuvres posthumes a été particulièrement importante ? Y a-t-il un effet de mode propre à l'époque contemporaine, où archives, correspondances et journaux personnels d'écrivains ne cessent de se succéder (*Lettres, notes et carnets* de De Gaulle, *Lettres à Vera* de Nabokov) ? Si oui, cette vogue serait-elle suscitée par le développement de la génétique des textes ou s'inscrit-elle dans une tradition philologique au plus long cours ?

3/ Énonciations posthumes

Une autre direction serait d'analyser dans une perspective stylistique ou poétique les situations d'énonciation posthume mises en place dans les textes, indépendamment de leur date de publication.

Au sein d'une œuvre fictionnelle, quelles stratégies d'écriture se trouvent déployées lorsque les propos tenus émanent d'un narrateur censé être disparu ou lorsque dans une autobiographie ou des mémoires l'auteur adopte sur son existence un point de vue posthume ? La réflexion peut également se porter sur l'élaboration du pacte de lecture particulier fondé par l'insertion d'une « fiction posthume ». Celle-ci, à l'instar du *topos* du manuscrit retrouvé, remplit un certain nombre de fonctions (contourner la censure ou donner un supplément de crédit à l'histoire racontée) et intervient toujours à une place stratégique, que ce soit au seuil ou au sein du texte, dans une préface ou dans un élément du paratexte (*La Vie de Marianne* de Marivaux, *Les Fiancés* de Manzoni).

Enfin, l'énonciation posthume constitue la composante essentielle d'un genre comme celui du testament, à la croisée de l'histoire et de la littérature. Conçu pour être diffusé voire même publié *post mortem*, le testament (tel celui rédigé par Louis XVI avant de mourir) met en jeu des moyens narratifs spécifiques dont on pourra éclairer les mécanismes.

Chaque communication durera approximativement 25 minutes et sera suivie d'un temps d'échange et de questions. Les propositions d'intervention (un titre et un résumé d'une page maximum), accompagnées de quelques lignes de présentation personnelle, sont à adresser **avant le 15 février 2018** aux deux adresses suivantes : aurelien.davout@univ-rouen.fr et alex.pepino@etu.univ-rouen.fr